



VILLE de COUBRON  
Seine-Saint-Denis

République Française  
Liberté-Egalité-Fraternité

---

## COMMUNE DE COUBRON

---

**Décision n° : 073-22 A**

---

**Objet : Contrat de maintenance et support technique Silver FTBE numéro 4718 (annule et remplace la décision 073-22)**

---

**Le Maire de Coubron, Conseiller Régional d'Ile de France,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**VU** la délibération n° 20/013 en date du 17 juin 2020 portant délégation du conseil municipal au maire,

**CONSIDERANT** que la proposition de contrat de la société MDB MULTIMEDIA dont le siège social est domicilié les Allées Francois Truffaut, 17 Rue Denise Grey F 38550 SAINT MAURICE L'EXIL, pour une prestation de service, de maintenance et support technique SILVER logiciel de stock.

**CONSIDERANT** que ce contrat est à conclure pour une durée d'un an à compter du 01 AOUT 2022 qu'il sera renouvelable par tacite reconduction, sans toutefois excéder trois ans

Pour ces motifs :

### DECIDE

**DE signer** le contrat numéro **4718** avec la Société MDB Multimédia Agence Rhône Alpes, Les allées Francois Truffaut 17, Rue Denise Grey F 38550 SAINT MAURICE L'EXIL, pour un cout total annuel de **525.32 HT** (cinq cent vingt-cinq et trente-deux centimes HT) soit **630.38 TTC** (six cent trente et trente-huit centimes TTC) pour une durée d'un an à compter du 01 Aout 2022 au 31 Juillet 2023.

**DIT** que la dépense sera inscrite au Budget communal de l'exercice.

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte.

Un extrait en sera affiché sur les panneaux administratifs en mairie et publié au registre des décisions municipales.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur Le Préfet de la Seine Saint Denis, Madame la Trésorière Principale de Montfermeil et la Société MDB MULTIMEDIA.

Fait à Coubron, le 13 Juillet 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220713-073-22A-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Affichage : 13/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,  
Conseiller Régional d'Ile de France  
Ludovic TORO







MdB Multimédia  
 Agence Côte d'Azur  
 Les Bureaux du Soleil  
 351, Chemin des Gourettes  
 F 06370 MOUANS SARTOUX

MdB Multimédia  
 Agence Rhône Alpes  
 Les Allées François Truffaut  
 17, Rue Denise Grey  
 F 38550 SAINT MAURICE L'EXIL



processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie suivante :  
 ACTIONS DE FORMATION

✉ mdb@mdb-multimedia.fr

☎ +33 (0)4 92 28 26 60

☎ +33 (0)4 92 28 26 66

**INFORMATIONS DOSSIER**

Devis n° EDE / YC / 4718A  
 Date d'émission : 13/07/2022  
 Votre interlocuteur : Yann CHIPIER  
 Téléphone : 04.92.28.26.60  
 Email : ychipier@mdb-multimedia.fr

**ADRESSE DE LIVRAISON**

MAIRIE DE COUBRON  
 Monsieur MAUGER Jimmy  
 133, Rue Jean Jaurès  
 SIRET : 21930015900015  
 F 93470 COUBRON  
 FRANCE

**ADRESSE DE FACTURATION**

MAIRIE DE COUBRON  
 Monsieur MAUGER Jimmy  
 133, Rue Jean Jaurès  
 SIRET : 21930015900015  
 F 93470 COUBRON  
 FRANCE

**Proposition Commerciale Maintenance**

Reconduction d'un contrat de maintenance annuel  
 pour 1 licence du logiciel FTBE PRO - 1 LICENCE NON MAINTENUE

Contrat reconductible annuellement par tacite reconduction  
 sur 3 ans maximum

Plus d'informations sur nos contrats de maintenance disponibles sur  
[www.mdb-multimedia.com](http://www.mdb-multimedia.com) - Rubrique 'Services'

**Conditions de règlement**

Règlement 100 % à la commande  
 Règlement par Virement ou Chèque

Par Chèque, les commandes sont à adresser par courrier uniquement  
 Par Virement, les commandes sont à adresser par courrier  
 ou par email sur [mdb@mdb-multimedia.fr](mailto:mdb@mdb-multimedia.fr)  
 Pour les administrations publiques, un bon de commande administratif  
 numéroté et signé devra accompagner le présent devis validé

Article	P.P.U. HT	%	P.R.U. HT	Qté	P.R.T. HT
M9410 Maintenance Silver FTBE Pro - Poste Principal - Annuel Support Technique et Maintenance sur FTBE - Contrat 5J/7J - Horaires Bureau - Annuel	525,32	0,00	525,32	1,00	525,32

Document édité en Euros valable 1 mois à compter de sa date d'émission

Montant HT

Montant TVA

Montant TTC

Montant total du devis n° EDE / YC / 4718A (TVA A 20.00 %)

525,32

105,06

630,38

Afin de valider votre commande, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner par email sur : [mdb@mdb-multimedia.fr](mailto:mdb@mdb-multimedia.fr) ;

=> les devis retenus validé(s) - Adresses de livraison & de facturation à vérifier

=> les annexes aux devis validées si il y a lieu

=> les conditions générales de vente MdB Multimédia validées

"BON POUR ACCORD"

Nom et qualité du signataire / Signature / Date / Tampon

Votre règlement sera à nous adresser par virement ou chèque en fonction des conditions de règlements affichées en en-tête du présent document.

**MODE DE PAIEMENT**

Par virement (CL Paris J. Joffrin) : FR17 3000 2004 5900 0044 5413 A76

Par chèque bancaire à l'ordre de MdB Multimédia

Par prélèvement dans le cadre des abonnements SAAS (sur demande)

"En validant la présente, j'accepte les CGV MdB Multimédia jointes"





MdB Multimédia  
Agence Côte d'Azur  
Les Bureaux du Soleil  
351, Chemin des Gourettes  
F 06370 MOUANS SARTOUX

MdB Multimédia  
Agence Rhône Alpes  
Les Allées François Truffaut  
17, Rue Denise Grey  
F 38550 SAINT MAURICE L'EXIL



✉ mdb@mdb-multimedia.fr

☎ +33 (0)4 92 28 26 60

☎ +33 (0)4 92 28 26 66

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE MDB MULTIMEDIA

### Article 1 : Documentation et publicités

Les renseignements de toute nature figurant sur nos documentations, catalogues et publicités n'ont qu'une portée indicative. Les produits commercialisés par MdB Multimédia, relevant d'un secteur économique soumis à une évolution technologique constante et rapide, présentent donc certaines caractéristiques susceptibles d'être modifiées en fonction des améliorations apportées aux dits produits par nous-mêmes et leurs auteurs-fabricants-constructeurs.

### Article 2 : Vente

Seul le bon de commande communiqué par le client et accepté par la société MdB Multimédia lie les parties. Il rend caduque toutes propositions et indications antérieures du vendeur, ainsi que toute demande de l'acheteur ayant le même objet.

### Article 3 : Prix et conditions de paiement

Les prix indiqués sur le bon de commande s'entendent produits livrés par MdB Multimédia au lieu de livraison indiqué sur celui-ci. Le prix toutes taxes comprises sera dû avant la délivrance du produit ou, au plus tard, à la livraison physique du produit après acceptation écrite de la société MdB Multimédia. En cas de non paiement sous 45 jours après le délais autorisé, la remise du dossier à notre service contentieux entrainerait d'office une majoration de 25 % du montant total restant dû à titre de pénalité pour non-respect de l'obligation contractuelle.

### Article 4 : Livraison

Le transport et la livraison sont assurés, sauf conventions contraires, par MdB Multimédia ou par un transporteur de son choix, aux conditions et garanties ordinaires, aux risques et périls de l'acheteur. L'acheteur est tenu de vérifier les produits lors de la livraison et d'effectuer les éventuelles réserves auprès du transporteur. Il devra en outre aviser la société MdB Multimédia de ces réserves par écrit dans les huit jours à compter de la date de livraison. Le défaut de réserves auprès du transporteur, et l'absence d'avis à MdB Multimédia dans le délai indiqué ci dessus rendront toutes réclamations ultérieures irrecevables.

### Article 5 : Clause de propriétés

MdB Multimédia conserve l'entière propriété des biens jusqu'à complet règlement des factures correspondantes (loi du 13/07/1967 modifiée par la loi 80-335 du 12/05/1980). Ces biens ne pourront faire l'objet d'aucune constitution de gage ou de nantissement avant le paiement intégral du prix. Les logiciels restant la propriété de MdB Multimédia, le client en ayant simplement acquis le droit d'utilisation. Néanmoins, l'acheteur détenteur de marchandises en supportera personnellement tous les risques en cas de disparition ou de destruction des matériels et logiciels, il restera débiteur du prix convenu.

### Article 6 : Retour de matériel ou logiciel

Le retour du matériel ne sera accepté qu'après accord préalable et écrit de la société MdB Multimédia dans un délai de 7 jours suivant la livraison. Ces derniers devront être retournés dans leur emballage d'origine, en port payé, accompagné d'une copie de la facture. Ces retours encourront une facturation des frais de restockage égale à 10 % de la valeur facturée du matériel.

Les logiciels, du fait du risque de copies illégales, ne sont ni repris ni échangés. Seuls les logiciels "satisfaits ou remboursés" pourront être retournés, après accord préalable et écrit de la société MdB Multimédia, dans un délai de 21 jours suivant la livraison, dans leur emballage d'origine, en port payé, accompagné d'une copie de la facture. Seuls les frais de livraison restant à la charge du client.

### Article 7 : Droit applicable et attribution de juridiction

Les présentes Conditions Générales de Vente, ainsi que les actes qui en seront les conséquences, sont soumis au droit français. Pour tout litige susceptible de subvenir en rapport avec les présentes Conditions Générales de vente ou avec les actes qui en découleront, attribution expresse en sera faite au Tribunal de Commerce du siège de la société MdB Multimédia.

"LUES ET APPROUVEES"

Nom et qualité du signataire / Signature / Date / Tampon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20220713-073-22A-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/07/2022

Affichage 13/07/2022

SARL AU CAPITAL DE 160 000 € - AGENCE ANNUIS B 383 169 836 - CODE APE 5829C - SIRET 383 169 836 00046 - TVA FR 59 383 169836

CENTRE DE FORMATION DÉCLARÉ SOUS LE NUMÉRO DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ (NDA) N° 93.06.09.89.505

TOUTE L'ACTIVITÉ DES LOGICIELS PROFESSIONNELS SUR [WWW.MDB-MULTIMEDIA.COM](http://WWW.MDB-MULTIMEDIA.COM)

